

FICHES DESCRIPTIVES DES THÉSAURUS RETENUS ET RECOMMANDÉS

FICHE N°1 - Thésaurus des secteurs d'activité - Code NAF 2008

FICHE N°2 - Thésaurus des professions – PCS-ESE 2003

FICHE N°3 - Thésaurus des nuisances – RNV3P adapté

FICHE N°4 - Thésaurus des effets sur la santé - CIM10

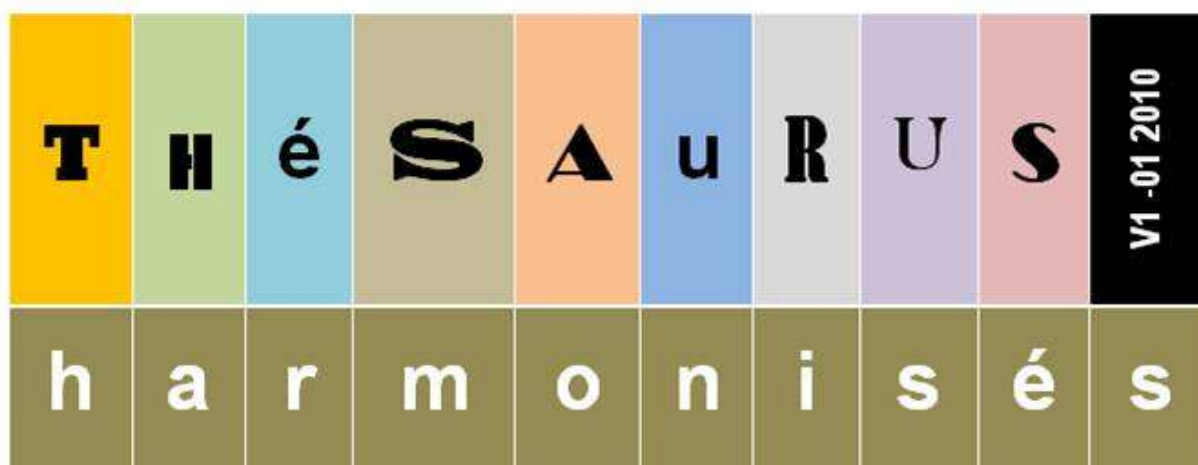
FICHE N°5 - Thésaurus des actions en milieu de travail - Thésaurus AMT 

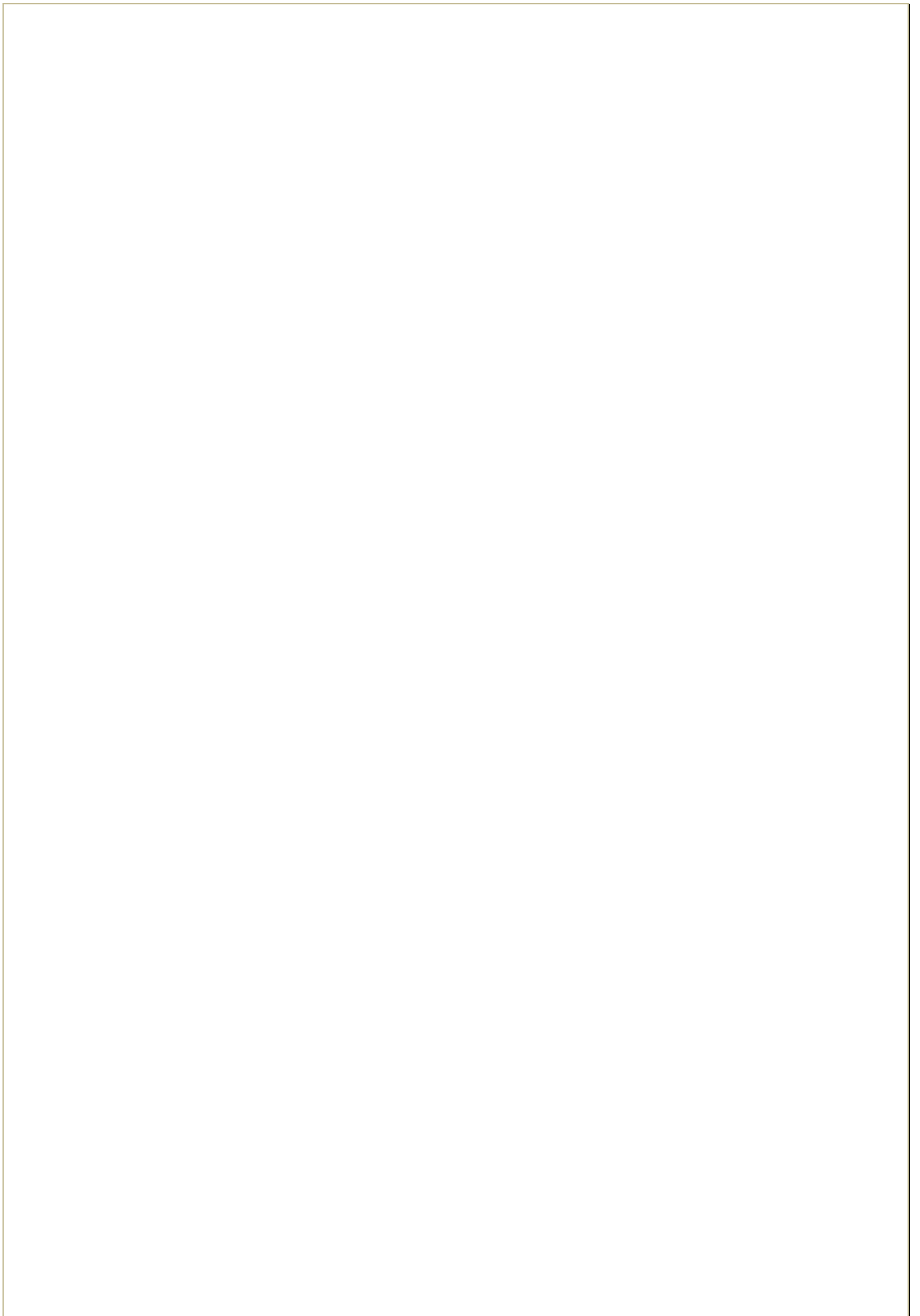
FICHE N°6 - Thésaurus des examens complémentaires - CNAMTS adapté 

FICHE N°7 - Thésaurus des vaccins - Thésaurus vaccins 

FICHE N°8 - Thésaurus de la prévention - Thésaurus prévention 

- Les groupes de travail sollicités par la CSI ont examiné les différentes possibilités qui s'offraient à eux en matière de thésaurus santé- travail.
- Leurs choix se sont généralement portés sur des **thésaurus existants**, considérés comme des **thésaurus de référence** par les institutions sanitaires nationales, européennes et internationales et utilisés par les autres professions médicales et/ou par les préventeurs institutionnel (NAF, PCS, RNV3P, CIM10).
- Dans un cas (thésaurus des examens complémentaires), le groupe de travail a **adapté un thésaurus de référence** (CNAMTS) afin de tenir compte des examens réellement prescrits en médecine du travail.
- Dans un cas (thésaurus des vaccins), les groupes de travail ont estimé raisonnable de **s'appuyer sur le travail effectué dans un Service interentreprises** (AST67).
- Enfin, dans deux cas (AMT, Prévention), les groupes de travail ont estimé qu'étant donné l'absence de référence sur ces thèmes, il était nécessaire de créer des **thésaurus ad hoc**.





FICHE N°1 - SECTEURS D'ACTIVITE - CODE NAF 2008

THÉSAURUS RETENU - THÉSAURUS EXISTANT : CODE NAF 2008

Options écartées

Nomenclature statistique des activités économiques de la Communauté européenne (NACE) révision 1 de 1990. Il s'agit d'une classification à 4 chiffres dont le critère principal est technique. Avec plus de 500 niveaux de classification (503 classes d'activité), la NACE 1990 est une classification relativement précise qui a le mérite d'être extrêmement proche de la NAF française (55), mais elle n'est pas utilisée par les entreprises françaises.

Classification internationale type des industries (CITI) (55) – révision 2 - 1975. La CITI est la version française de la codification internationale (*International Standard Industrial Classification*) éditée par le bureau de statistiques des Nations Unies. Il s'agit d'une codification à 4 chiffres, basée sur des grands critères de production. Avec seulement 160 catégories possibles, la CITI est une classification peu précise, surtout dans les secteurs du BTP et du commerce, alors que les activités administratives sont correctement détaillées (55).

Raisons du choix du Code NAF 2008

Le code NAF est facilement accessible, directement inscrit dans les documents administratifs fournis par l'employeur. Cette nomenclature est de plus actualisée et elle permet une correspondance avec la classification européenne NACE.

Recommandations



Selon les recommandations de la HAS de Janvier 2009 sur le Dossier Médical en Santé au Travail par la méthode du Consensus formalisé : *Il y a un consensus des professionnels concernant l'utilisation de la classification NAF associé si besoin à tout autre codage plus pertinent en fonction de l'activité principale (exemple : code APE dans l'agriculture).*

Caractéristiques du thésaurus

Nomenclature d'activités et de produits française (NAF) : il s'agit d'une nomenclature à 3 chiffres et une lettre au niveau des activités (et à 6 chiffres au niveau des produits de ces activités), totalement calquée sur la NACE. Les avantages de la NAF sont d'être extrêmement précise et immédiatement convertible en NACE européenne. La description, en regard de chaque activité, de ses produits caractéristiques (2 300 catégories de produits pour les 700 activités) permet de repérer très précisément la bonne catégorie.

Structure et modalités d'usage du thésaurus

Il s'agit d'une nomenclature à 3 chiffres et une lettre au niveau des activités (et à 6 chiffres au niveau des produits de ces activités).


Code	Section	Nb Divisions	Nb Groupes	Nb Classes	Nb Sous-Classes
A	Agriculture, chasse, sylviculture	3	13	39	39
B	Industries extractives	5	10	15	15
C	Industrie manufacturière	24	95	230	259
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	3	8	8
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4	6	9	9
F	Construction	3	9	22	38
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3	21	91	116
H	Transports et entreposage	5	15	23	30
I	Hébergement et restauration	2	7	8	11
J	Information et communication	6	13	26	33
K	Activités financières et d'assurance	3	10	18	19
L	Activités immobilières	1	3	4	6
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7	15	19	22
N	Activités de SERVICES administratifs et de soutien	6	19	33	35
O	Administration publique	1	3	9	11
P	Enseignement	1	6	11	12
Q	Santé humaine et action sociale	3	9	12	28
R	Arts, spectacles et activités récréatives	4	5	15	16
S	Autres activités de SERVICES	3	6	19	21
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et SERVICES pour usage propre	2	3	3	3
U	Activités extra-territoriales	1	1	1	1

Références et modalités de mise à jour :

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_757826/le-dossier-medical-en-sante-au-travail
<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm>

Exemple de recherche d'appellation NAF 2008 sur le site de l'Insee

CHERCHE SUR UN MOT OU UNE EXPRESSION

Page précédente : 

Votre demande : **boucherie**

Nombre de classes trouvées : 2 Pour choisir une classe, cliquez sur la ligne correspondante.

n°	Code NAF	Libellé
<input checked="" type="radio"/> 1	1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie
<input checked="" type="radio"/> 2	4632A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie

FICHE N°2 - PROFESSIONS – PCS-ESE 2003

THÉSAURUS DES PROFESSIONS
THÉSAURUS RETENU -THÉSAURUS EXISTANT : PCS-ESE 2003

Options écartées : les trois thésaurus existants avaient des qualités ; le choix a donc été difficile.

- **CITP 2008** Classification Internationale Type des Professions du BIT
A certes l'avantage d'être internationale, et utilisée dans les publications médicales, mais n'est ni commune aux employeurs ni à l'Insee ; de plus est peu connue des acteurs des SIST ;
- **ROME de l'ANPE** : est adapté aux codages des professions mais ne donne pas de renseignements sur le statut socioprofessionnel ; donc ne permet pas d'exploitation des liens nuisances/statuts.
Contient moins de renseignements sur la qualification et le statut que la PCS-ESE
Est franco-française (certes PCS-ESE aussi) mais n'a pas l'avantage d'être utilisée par l'Insee.
N'est pas utilisée par les employeurs pour coder les métiers.

Raisons du choix PCS-ESE 2003 de l'Insee

La nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois Salariés d'Entreprise (PCS-ESE) sert aux entreprises du secteur privé à codifier la profession de leurs salariés dans les formulaires administratifs ou d'enquête statistique. Elle est utilisée par l'employeur, qui identifie chaque salarié par un code existant dans cette nomenclature pour remplir la déclaration annuelle de données sociales (DADS). Il est donc envisageable que les employeurs fournissent cette information à leur SIST, comme cela est testé actuellement dans certains Services.

" C'est la nomenclature PCS-ESE qu'il convient d'utiliser pour coder la profession de vos salariés dans votre déclaration annuelle de données sociales (DADS), ainsi que dans les formulaires administratifs et les enquêtes statistiques du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale ". Selon le site de l'INSEE

Le codage dans les sources administratives relatives aux emplois salariés d'entreprise doit s'appuyer sur la PCS-ESE 2003 (arrêté paru au Journal Officiel du 20 février 2003, sous le numéro NOR : ECOS0360002S).

Recommandations



Selon les recommandations de la HAS de Janvier 2009 sur le Dossier Médical en Santé au Travail par la méthode du Consensus formalisé :
3.2 Contenu du dossier

Une partie des informations nécessaires à l'élaboration du contenu du DMST, notamment socio-administratives ou concernant l'emploi, est disponible au sein de l'entreprise et doit être transmise par l'entreprise afin d'être intégrée au DMST.

Selon le site de l'Insee

C'est la nomenclature PCS-ESE qu'il convient d'utiliser pour coder la profession de vos salariés dans votre déclaration annuelle de données sociales (DADS), ainsi que dans les formulaires administratifs et les enquêtes statistiques du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Le codage dans les sources administratives relatives aux emplois salariés d'entreprise doit s'appuyer sur la PCS-ESE 2003 (arrêté paru au Journal Officiel du 20 février 2003, sous le numéro NOR : ECOS0360002S).

Caractéristiques du thésaurus

Très précise - avec 412 codes, la PCS-ESE donne des informations sur la taille de l'entreprise et la qualification des salariés en plus des informations sur les métiers, permettant ainsi des études sur les liens entre statut socio-professionnel et certaines nuisances ou certains effets sur la santé. Elle facilite donc les rapprochements avec les études socio économiques faites par l'Insee qui utilise cette nomenclature.

Structure et modalités d'usage du thésaurus : PCS-ESE 2003 : Nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles de l'Insee

- **3 chiffres et une lettre ; 3 niveaux emboîtés** :
 - le premier chiffre correspond au code CS-ESE agrégé en 6 postes ;
 - les deux premiers chiffres correspondent aux catégories socioprofessionnelles, code CS-ESE détaillé en 29 postes ;
 - les quatre caractères correspondent aux professions, code PCS-ESE, en 412 postes.

Le document de référence (brochure PCS-ESE) de 235 pages est disponible à la vente dans tous les points de vente de l'Insee. Ce document présente en détail la nomenclature PCS-ESE 2003, notamment les nouvelles professions.

Exemple de recherche de l'appellation PCS-ESE d'un métier

Rechercher et remplacer

Rechercher Remplacer

Rechercher : COIFFEUR

Options >>

Rechercher tout Suivant Fermer

265	553c	Autres vendeurs non spécialisés		
266	554a	Vendeurs en alimentation		
267	554b	Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer		
268	554c	Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage		
269	554d	Vendeurs du commerce de fleurs		
270	554e	Vendeurs en habillement et articles de sport		
271	554f	Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique		
272	554g	Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)		
273	554h	Vendeurs de tabac, presse et articles divers		
274	554j	Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)		
275	555a	Vendeurs par correspondance, télévendeurs		
276	556a	Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires		
277	561b	Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés		
278	561c	Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés		
279	561d	Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration		
280	561e	Employés de l'hôtellerie : réception et hall		
281	561f	Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie		
282	562a	Manucures, esthéticiens		
283	562b	Coiffeurs		
284	563a	Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil		
285	563b	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales		
286	563c	Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers		
287	564a	Concierges, gardiens d'immeubles		
288	564b	Employés des services divers		
289	621a	Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics		
290	621b	Ouvriers qualifiés du travail du béton		
291	621c	Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics		
292	621d	Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications		
293	621e	Autres ouvriers qualifiés des travaux publics		
294	621f	Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)		
295	621g	Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (car		
296	622a	Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électro		

FICHE N°3 - NUISANCES - RNV3P adapté

THÉSAURUS RETENU -THÉSAURUS EXISTANT : **RNV3P adapté**

Options écartées

Nomenclatures en circulation dans les versions actuelles des logiciels en Santé au Travail.
Nomenclature du Cnrs.

Raisons du choix RNV3P

Le thésaurus Nuisances de la CNAMTS est utilisé actuellement par les consultations de pathologie professionnelle, 10 Services interentreprises et, depuis 8 ans, par le site des fiches médico-professionnelles (www.fmpcisme.org).

Il correspond au thésaurus le plus complet.

Il bénéficie d'une refonte au sein de l'ANSES, en tenant compte des besoins des différents intervenants en Santé au Travail : Consultations de pathologie professionnelle, Centres anti-poison, Collège des enseignants, INRS, Invs, CNAMTS, MSA, Services interentreprises représentés par le CISME, ANSES.

Caractéristiques du thésaurus

Thésaurus mixte, composé de plusieurs tables, elles-mêmes arborisées.

Pour chaque nuisance peuvent être renseignés : son libellé, ses synonymes, son descriptif, son classement CMR, son classement CIRC, son classement comme ACD, l'existence ou non d'un suivi post-professionnel ou post-exposition, son utilisation.

Structure et modalités d'usage du thésaurus

Thésaurus mixte, matriciel et hiérarchisé.

Environ 10.000 items

Garanties et modalités de mise à jour

La mise à jour et la veille sont assurées par le groupe nomenclature du RNV3P de l'ANSES, au sein duquel le Docteur Letheux, Médecin-conseil du CISME est présent.

Exemple de recherche de nuisances dans le thésaurus RNV3P dans le site des fiches médico-professionnelles









Recherche des nuisances

Recherche

Nom :

Code :

Résultats de la recherche

  mouvements répétitifs	ajouter
 mouvements répétitifs à cadence soutenue	ajouter
  mouvements répétitifs des mains poignets avant-bras	ajouter
  mouvements répétitifs des membres supérieurs	ajouter
 mouvements répétitifs du membre inférieur	ajouter

FICHE N°4 - EFFETS SUR LA SANTE - CIM 10

THÉSAURUS DES EFFETS SUR LA SANTE

THÉSAURUS RETENU -THÉSAURUS EXISTANT : CIM 10

Options écartées

Faute d'alternative crédible, les autres options n'ont pas été examinées.

Raisons du choix CIM10

La CIM10 est une nomenclature internationale utilisée par toutes les spécialités médicales à l'hôpital, en particulier pour coder l'activité des Services dans le cadre du PMSI¹

Elle permet de saisir des symptômes, comme souvent rencontrés en Santé au Travail par opposition aux autres spécialités qui codent des maladies ; il suffit pour cela de chercher dans la catégorie en R : Chapitre XVIII : *Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)*

Recommandations



Selon les recommandations de la HAS de Janvier 2009 sur le Dossier Médical en Santé au Travail par la méthode du Consensus formalisé : *Il y a un consensus des professionnels concernant l'utilisation de la CIM actualisée pour les données de santé.*

Caractéristiques du thésaurus

CHAPITRE I	certaines maladies infectieuses et parasitaires (a00-b99)
CHAPITRE II	tumeurs (c00-d48)
CHAPITRE III	et des organes hematopoiétiques et certains troubles du système immunitaire (d50-d89)
CHAPITRE IV	maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (e00-e90)
CHAPITRE V	troubles mentaux et du comportement (f00-f99)
CHAPITRE VI	maladies du système nerveux (g00-g99)
CHAPITRE VII	maladies de l'oeil et de ses annexes (h00-h59)
CHAPITRE VIII	maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde (h60-h95)
CHAPITRE IX	maladies de l'appareil circulatoire (i00-i99)
....	
CHAPITRE XVIII	symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
CHAPITRE XIX	lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
CHAPITRE XX	causes externes de morbidité et de mortalité (v01-y98)
CHAPITRE XXI	facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux Services de santé (Z00-Z99)

Structure de la classification CIM-10 et modalités d'usage

La classification CIM-10 est organisée en une hiérarchie à 5 niveaux partitionnés en 21 chapitres, de manière à couvrir toutes les maladies humaines et autres raisons de recourir aux Services de santé. Elle est publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé à Genève (OMS) depuis 1933. Sa dénomination exacte est **classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes**.

La structure générale de la CIM-10 est organisée avec les entités suivantes :

21	chapitres
270	blocs (et sous-blocs)
2037	catégories à 3 caractères
12165	sous-catégories à 4 caractères
4601	subdivisions à 5 caractères
19093	nombre total des entrées

Une sous partie de cette nomenclature peut être proposée dans un premier temps à l'utilisateur quitte à élargir la mise à disposition dans un second temps. Cette "short-list" peut par exemple s'inspirer de la " International statistical classification of diseases and related health problems (ICD-10) " publiée par l'OMS en 1999.

La principale faiblesse attribuée à la CIM10 serait l'absence de possibilité de trouver les symptômes ; c'est une erreur , car tous les items classés en R le permettent.

Garanties et modalités de mise à jour Actuellement la CIM paraît dans sa dixième édition. L'OMS est en charge de l'actualisation et publie des mises à jour régulières sur son site. Lien OMS : <http://www.icd10.ch/index.asp?lang=FR&consulter=oui>

¹ Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information

Exemple de recherche d'effets sur la santé dans la CIM10 dans le site des fiches médico-professionnelles

Recherche des effets sur la santé

Recherche

Nom :

Code :

Résultats de la recherche

<input type="checkbox"/> insomnie non organique	ajouter modifier supprimer
<input type="checkbox"/> troubles de l'endormissement et du maintien du sommeil [insomnies]	ajouter modifier supprimer

FICHE N°5 - ACTIVITES EN MILIEU DE TRAVAIL - THESAURUS AMT - CISME

THESAURUS DE L'ACTIVITE EN MILIEU DE TRAVAIL THESAURUS RETENU - THESAURUS AMT CISME

Raisons du choix de créer un thésaurus ad hoc

Les nomenclatures existant dans certains SIST n'étaient pas homogènes entre elles et ne permettaient pas à la fois d'identifier les cibles des actions et de lister les actions des différents acteurs impliqués dans la prévention.

Aucune solution ne permettait de faire la synthèse des actions en milieu de travail au niveau du SIST.

Le besoin était pressant de pouvoir établir des rapports et des états des lieux des actions menées par les différents acteurs et par les SIST eux-mêmes dans les entreprises adhérentes.

Ce nouveau thésaurus doit permettre à tous les acteurs intervenant dans un SIST de caractériser et d'enregistrer leurs actions en milieu de travail. Les SIST pourront ainsi mieux communiquer sur leurs choix de priorisation d'action.

Méthode adoptée pour la construction du thésaurus

- Mise en commun des nomenclatures des différents SIST participant aux groupes de travail.
- Première ébauche à partir du recensement des pratiques dans les SIST (actions des médecins, IPRP, AST, formateurs, etc.)
- Elimination des items ne correspondant pas à des actions en milieu de travail.
- Création d'un système matriciel permettant de déterminer la cible de l'action (entreprise, salarié, ou branche), l'action effectuée et le moyen d'action pour y parvenir.
- Limitation du nombre d'items de chaque thésaurus, dans un but de simplicité.
- Reprise des actions et des moyens d'actions cités dans les missions réglementaires des différents acteurs des SIST.
- Choix de ne pas créer une arborescence ayant comme premier niveau le type de professionnel qui mène l'action (médecin/ergonome/toxicologue/etc.) car l'identification de la profession de la personne ayant effectué l'action est considérée comme un prérequis déjà renseigné par ailleurs dans le logiciel.
- Prise en compte des spécificités d'action et de moyens d'actions des différents métiers des SIST.

Structure et modalités d'usage du thésaurus

Modèle matriciel composé de trois tables :

- thésaurus de la « cible »
- thésaurus de l' « action effectuée »
- thésaurus des « moyens d'action en milieu de travail »



Ce modèle permet à tous les intervenants des SIST de caractériser leur AMT « Activité en Milieu de Travail ».

Cette caractérisation permet à la fois de valoriser les actions de chaque acteur du SIST et de faire une synthèse au niveau du Service.

Le principe est 1) de partir de la cible de l'action (entreprise, salarié, branche), puis 2) de décrire l'action que l'on a réalisée et enfin 3) le moyen utilisé pour y parvenir. Les utilisateurs pourront ainsi renseigner de façon pratique leurs actions, en utilisant un langage partagé par tous. Parallèlement des liens peuvent être mis en place avec de nombreuses autres tables comme le code NAF de l'entreprise, la dénomination précise de la nuisance, etc.

Garanties et modalités de mise à jour

Une mise à jour est prévu par la Commission Systèmes d'Information du CISME.

Elle tiendra compte des avis des utilisateurs.

La périodicité sera trimestrielle au début. La mise à disposition existera sous forme numérisée.

Notice d'utilisation des trois thésaurus pour coder l'AMT (activité en milieu de travail)

L'interface est volontairement simple : quelques clics vous suffisent.

1 TABLE DES CIBLES - Choisir la cible de l'action : entreprise, salarié, ou branche

CIBLE de l'ACTION	ENTREPRISE
	SALARIE
	BRANCHE

2 TABLE DES ACTIONS EFFECTUEES - Choisir le ou les objectifs à atteindre

PRESENTER	présenter le SIS?	
INFORMER	informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels	
IDENTIFIER	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - nuisance physique	<ul style="list-style-type: none"> identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - ambiance thermique et hygrométrie identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - bruit identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - postures et mouvements répétitifs identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - rayonnements ionisants identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - rayonnements non ionisants identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - travail en hauteur identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - vibrations identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - nuisance chimique
	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - nuisance chimique	
	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - nuisance biologique	
	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise - nuisance psycho-organisationnelle	
VISITER	visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles	
EVALUER	EVRP - en général (FE, au plus de 50)	<ul style="list-style-type: none"> aider à l'évaluation du risque particulier lié à une nuisance chimique aider à l'évaluation du risque particulier lié à une nuisance chimique aider à l'évaluation du risque particulier lié à une nuisance biologique aider à l'évaluation du risque particulier lié à une nuisance psycho-organisationnelle
	conseiller l'entreprise en méthode d'évaluation du risque	
	conseiller l'entreprise en analyse des résultats	
	conseiller l'entreprise en stratégie de prévention	
CONSEILLER	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à la nuisance physique	<ul style="list-style-type: none"> conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux ambiances thermiques conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au bruit conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux postures et mouvements répétitifs conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux rayonnements ionisants conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux rayonnements non ionisants conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations
	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une nuisance chimique	
	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une nuisance biologique	
	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une nuisance psycho-organisationnelle	
	conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle	
SUPPORTS	produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise	
AVIS	donner avis à l'entreprise	

3 TABLE DES MOYENS - Choisir le ou les moyens utilisés pour mener à bien cette action en milieu de travail.

ANALYSE	<ul style="list-style-type: none"> analyse bibliographique et réglementaire analyse de fiches de données de sécurité analyse de données bio-métriologiques collectives analyse de situation de travail/état de poste analyse des causes - enquête après ATMP analyse statistique des données analyse/diagnostic par questionnaires
ANIMATION	animation/participation à des groupes
CONSEIL	conseil en achat de matériel
	conseil en conception/aménagement de poste
	conseil en organisation
	conseil en substitution de produits
	conseil et préconisations sur les équipements de protection collective
	conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle
	conseil pour l'élaboration du DSI
	conseil pour la mise en place d'un programme de prévention
conseil pour mise en place d'une cellule d'urgence médico-psychologique	
FICHE D'ENTREPRISE	fiche d'entreprise (établissement de la)
	fiche d'entreprise (mise à jour de la)
METROLOGIE	métrologie de la charge physique : cardio-fréquences/métrie, MAPA, podométrie
	métrologie de l'ambiance thermique
	métrologie des ambiances lumineuses : luxancétrie/luximétrie
	métrologie des polluants
	métrologie des rayons X
	métrologie des vibrations
	métrologie du bruit : exposimétrie
métrologie du bruit : sonométrie	
PARTICIPATION	participation au CLIN
	présentation du rapport
REDACTION	participation au CHSCT
	réaction du protocole d'urgence
	réaction du rapport annuel de l'entreprise
	réaction du rapport d'intervention
SUIVI DES ACTIONS PRECONISEES	suivi des actions préconisées

Options écartées

Les nomenclatures hétérogènes en usage dans certains SIST ont été examinées mais n'ont pas pu être retenues.

Raisons du choix d'adapter le thésaurus examens complémentaires de la CNAMTS

La CNAMTS détient, utilise, développe et met à jour une nomenclature exhaustive des examens complémentaires qui permet aux praticiens de coder leurs actes aux fins de prescription, d'exécution, de statistiques et de remboursement.

La nomenclature CNAMTS est donc la référence en matière de nomenclature d'examens complémentaires, reconnue par tous les acteurs de santé (médecins prescripteurs, spécialistes, laboratoires d'analyses, cabinets de radiologie et d'imagerie médicale, administratifs chargés des remboursements, organismes complémentaires, etc).

Pour toutes ces raisons, le choix s'est porté naturellement sur ce thésaurus, qui a cependant été optimisé pour ne proposer que les examens complémentaires prescrits en médecine du travail, et leurs synonymes régulièrement usités.

Recommandations

Conforme à la recommandation de HAS de janvier 2009 sur le Dossier Médical en Santé au Travail par la méthode du Consensus formalisé, ce thésaurus peut être proposé dans tous les paragraphes faisant référence à des examens complémentaires ou des antécédents médicaux :

Tableau 4.

Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Informations issues de la consultation des documents médicaux pertinents utiles au suivi du travailleur
- Données des examens paracliniques

Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des examens paracliniques :

- servant d'information de référence en vue du suivi médical du travailleur ;
 - destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail.
- Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des dosages d'indicateurs biologiques d'exposition.*

- Autres données de santé

- Avis éventuel d'un spécialiste concernant le suivi d'une pathologie spécifique, dans le cadre de l'évaluation du lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail, ou la recherche d'une contre-indication à un poste entre le travailleur et le poste de travail, ou la recherche d'une contre-indication à un poste de travail
- Avis éventuel d'un spécialiste concernant le suivi d'une pathologie spécifique, dans le cadre de l'évaluation du lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail, ou la recherche d'une contre-indication à un poste de travail.

Tableau 5.

Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST :

- Demande d'avis médical complémentaire ou autre avis.

Méthode adoptée pour la construction du thésaurus

Une compilation des examens complémentaires prescrits par les médecins du travail dans les SIST a été effectuée. Les examens complémentaires présents dans le code du travail et dans les tableaux de maladies professionnelles sont présents dans cette nomenclature. Sont ajoutés les examens usuels et tous les éléments de biométrie. Une recherche de correspondance entre les examens complémentaires et la nomenclature de la CNAMTS a été réalisée. Le vocabulaire usuel a été conservé afin de ne pas déstabiliser les médecins. Les examens complémentaires nécessaires au rapport d'activité du médecin ont été conservés afin de faciliter le travail du médecin. Une réunion du groupe Thésaurus a permis de mettre en commun les listes actuellement utilisées par les SIST, par l'INRS et par la CNAMTS.

Structure et modalités d'usage du thésaurus

Ce thésaurus constitue une liste des examens complémentaires utilisés en Santé au Travail. A ce titre il ne reprend pas les examens plus rares pouvant être prescrits en médecine de ville. Par contre il tient compte des examens complémentaires cités dans la réglementation et notamment dans les tableaux de maladies professionnelles et dans les textes sur les surveillances médicales réglementaires. Vous pourrez ainsi renseigner de façon pratique vos prescriptions, en utilisant **un langage partagé par tous**. Parallèlement des **liens** pour faciliter la prescription et améliorer le suivi des salariés peuvent être mis en place avec de **nombreuses autres tables** comme celles des symptômes et pathologies, et comme celles des nuisances. Ce thésaurus est composé de 2 niveaux : le premier est le type d'examen selon la discipline (exemple : examen ophtalmologique, cardiologique, ou cas particulier : les indices biologiques d'exposition) et le deuxième celui des examens eux-mêmes (334 items).

Garanties et modalités de mise à jour

Une mise à jour est prévue par la Commission Système d'Information du CISME.

Elle tiendra compte des avis des utilisateurs. La périodicité sera annuelle. La mise à disposition existera sous forme numérisée.

EXEMPLE DE RECHERCHE POSSIBLE

La recherche peut se faire par **chapitres** : ORL

ORL
<ul style="list-style-type: none">• AUDIOGRAMME• AUDIOGRAMME TONAL AÉRIEN• AUDIOGRAMME TONAL OSSEUX• AUDIOGRAMME VOCAL• AUDIOMÉTRIE TONALE AVEC IMPÉDANCEMÉTRIE• AUDIOMÉTRIE TONALE AVEC TYMPANOMÉTRIE• AUDIOMETRIE TONALE ET VOCALE• AUDIOMÉTRIE TONALE ET VOCALE• ENDOSCOPIE DE LA CAVITÉ NASALE ET DU RHINOPHARYNX [CAVUM], PAR VOIE NASALE• EPREUVE LABYRINTHIQUE ...

La recherche peut se faire par **par le nom d'usage** : T4 LIBRE

Les résultats sont proposés ainsi :

nom d'usage	nom utilisé par nomenclatures des autres spécialités
T4 LIBRE	THYROXINE LIBRE (T4 L OU FT4) (SANG)

L'information sur l'existence de **textes dans lesquels ces examens complémentaires sont cités** :

cité dans texte
Radiations ionisantes

Vous pourrez ainsi renseigner de façon pratique vos prescriptions, en utilisant **un langage partagé par tous**. Parallèlement des **liens** pour faciliter la prescription et améliorer le suivi des salariés peuvent être mis en place avec de **nombreuses autres tables** comme celles des symptômes et pathologies, et comme celles des nuisances...

FICHE N°7 - VACCINS - THESAURUS VACCINS CISME

THESAURUS DES VACCINS

THESAURUS RETENU - THESAURUS EXISTANT : **AST67 adapté**

Options écartées

Il n'existait pas de thésaurus de référence pour les vaccins utilisés en médecine du travail.

Raisons du choix d'adopter le thésaurus d'AST67

Le Service AST67 ayant récemment refondu son informatique métier, a été amené à définir, avec les professionnels du Service, un certain nombre de référentiels et, en particulier, avec les médecins du travail, la nomenclature des vaccins utilisés dans le Service. Ce travail ayant été effectué récemment par un Service sur le mode la concertation avec des professionnels de terrain, il a paru pragmatique - d'autant que ce travail incluait également une méthode de mise à jour - d'adopter les résultats de cette réflexion élaborée à partir du terrain. Dans le cadre du projet d'harmonisation, AST67 a accepté de mettre à disposition ce thésaurus sans contrepartie financière.

Recommandations

Selon la recommandation de la HAS de Janvier 2009 sur le Dossier Médical en Santé au Travail par la méthode du Consensus formalisé, ce thésaurus peut être proposé dans les paragraphes faisant références aux vaccins soient :

Tableau 4.

Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST.

Données actualisées sur le statut vaccinal en lien avec les risques professionnels.

Tableau 5.

Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST. Vaccinations prescrites ou réalisées (nature, date, n° de lot).

Méthode adoptée pour la construction du thésaurus

Ce travail a été mené sur le mode de la concertation avec des professionnels de terrain.

Structure et modalités d'usage du thésaurus

Ce thésaurus constitue une liste de vaccins utilisés en médecine du travail. Il propose une abréviation, le nom de la ou des maladies contre lesquelles il protège, l'appellation commerciale, et la possibilité de rendre ce code actif.

Garanties et modalités de mise à jour

AST67 veille à la mise à jour des thésaurus développés dans le cadre de la refonte de son informatique métier.

Le thésaurus vaccin sera mis à jour dans le cadre du fonctionnement d'AST67 et les mises à jour seront partagées avec le Comité de pilotage des thésaurus.

EXEMPLE DE RECHERCHE POSSIBLE

recherche : DIPHTERIE

Résultat :

ABREVIATION	VACCIN PROTEGEANT CONTRE	NOM COMMERCIAL (SYNONYME)
DT	DIPHTERIE TETANOS	DIFTAVAX
DTCP	DIPHTERIE TETANOS COQUELUCE POLIO	BOOSTRIXTETRA
DTCP	DIPHTERIE TETANOS COQUELUCE POLIO	INFANRIXTETRA

FICHE N°8 - PREVENTION - THESAURUS PREVENTION (ad hoc)

THESAURUS DE LA PREVENTION

THESAURUS RETENU - THESAURUS PREVENTION (ad hoc)

Options écartées

Faute de thésaurus de référence, aucune autre option n'a été examinée.

Raisons du choix de créer un thésaurus ad hoc

Ce thésaurus couvre les préventions primaire, secondaire et tertiaire ainsi que l'activité clinique, para-médicale, l'activité en milieu de travail, le rôle de conseil et de formation, la mobilisation des préventeurs tiers.

Méthode adoptée pour la construction du thésaurus

Depuis 9 ans le groupe ASMT-FMP (fiches médico-professionnelles) élabore ET met à jour un thésaurus de prévention nécessaire à la construction des fiches médico-professionnelles.

Il a été jugé pragmatique de mettre à disposition ce thésaurus qui bénéficie d'un savoir-faire de 9 ans et qui est homogène avec les grandes classes de nuisances de l'INRS et du thésaurus de nuisances du RNV3P.

Structure et modalités d'usage du thésaurus

Structure mixte

Ce thésaurus est divisé en 3 catégories (premier niveau) :

- prévention collective
- prévention individuelle
- formation/information.

Le deuxième niveau de la prévention collective est classé en fonction de la nuisance à prévenir (classes adaptées à partir du thésaurus de nuisances du RNVPP). Les troisième et quatrième niveaux détaillent les préventions.

Recommandations



Conforme aux recommandations de la HAS de Janvier 2009 sur le Dossier Médical en Santé au Travail par la méthode du Consensus formalisé, ce thésaurus ad hoc peut être utilisé pour renseigner les informations suivantes :

Tableau 3

Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST.

Nature des informations :

Principales mesures de prévention collectives et individuelles.

Tableau 5

Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

Nature des informations :

Informations délivrées au travailleur par le médecin du travail :

- informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection
- existence ou absence d'une pathologie en lien possible avec une exposition professionnelle
- avis médical (fiche d'aptitude ou de suivi médical)

Garanties et modalités de mise à jour

La mise à jour est effectuée par le groupe ASMT/FMP² du CISME.

Elle sera proposée au groupe de pilotage des thésaurus annuellement et mise à disposition.

² Groupe Action Scientifique en Milieu de Travail/ Fiches Médico-professionnelles : du CISME

EXEMPLE DE RECHERCHE DE PREVENTION DANS LE THESAURUS

Recherche des préventions

Recherche

Nom:

Recherche dans le thésaurus proposé

- Collective [ajouter](#)
- Individuelle [ajouter](#)
- Formation [ajouter](#)
- Soins d'urgence [ajouter](#)

Résultats de la recherche

<input type="checkbox"/>	ordonnance de prévention - agent de fabrication en chaussures	ajouter
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ⚠ porter des chaussures avec semelles antidérapantes	ajouter
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ⚠ porter des chaussures confortables adaptées à la station debout prolongée	ajouter
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ⚠ porter des chaussures de sécurité	ajouter
<input type="checkbox"/>	porter des chaussures fermées	ajouter
<input type="checkbox"/>	porter des chaussures ou des bottes de sécurité isolantes	ajouter

.....